



n°51151#01

Demande de copie d'une décision de justice pénale

(Articles R 155 1°, R 156 et R 165 du code de procédure pénale)

NOTICE

Vous souhaitez obtenir la copie d'une décision rendue par une juridiction pénale

Vous avez été partie au procès :

Vous pouvez demander **la copie certifiée conforme** des ordonnances définitives (qui ne sont plus susceptibles de recours), arrêts, jugements, ordonnances pénales et amendes forfaitaires majorées recouvrées au profit du Trésor public en vertu d'un titre exécutoire.

Si vous êtes partie civile, vous pouvez demander **une copie revêtue de la forme exécutoire** de la décision qui statue sur votre demande de dommages et intérêts que vous pourrez remettre à un huissier de justice afin de procéder à son exécution forcée.

Vous n'avez pas été partie au procès :

Vous pouvez obtenir **la copie certifiée conforme** des arrêts, jugements, ordonnances pénales rendus en audience publique, définitifs et titres exécutoires.

A qui adresser votre demande de copie ?

Vous pouvez adresser votre demande au moyen du formulaire CERFA intitulé «demande de copie d'une décision pénale», au greffe de la juridiction qui a rendu la décision.

En principe la délivrance d'une copie d'une décision pénale est **gratuite, sauf :**

- si vous êtes une partie représentée au procès (par exemple vous aviez un avocat) ;
- si vous n'êtes pas une partie au procès, c'est à dire que vous n'êtes ni victime, ni partie civile, ni mis en cause, ni condamné ;
- si vous demandez cette copie pour la seconde fois ;

Dans ces 3 cas la copie d'une décision pénale est **payante à raison de 0,46€ la page** (art. R165 alinéa 1 et 2 du cpp).

Si vous souhaitez que la copie de la décision pénale demandée vous soit envoyée chez vous, vous devez le préciser dans votre demande et joindre une enveloppe timbrée à votre adresse (art. R165 alinéa 4 du cpp).

Dans le cas contraire, la copie de la décision pénale demandée est à aller chercher au greffe de la juridiction qui a rendu la décision (art. R165 alinéa 4 du cpp).